

AUTORISATION D'UTILISATION MENTION DE SOURCE OBLIGATOIRE

Commande: 2017-0628

DESTINATAIRE :

Gérald Frigon
Association des familles Frigon
5805, rue Labrèche
Laval (Québec)
H7B 1A5

OBJET : Utilisation de (5) actes notariés provenant du Greffe d'Antoine Adhémar dit Saint-Martin (CN601, S2), un (1) acte notarié du greffe de Louis-Claude Darré de Blanzly (CN601, S108) et un (1) acte du greffe de Joseph Cadet (CN601, S67) pour illustrer le site web de de l'Association des familles Frigon (www.frigon.org) à la fin janvier 2017.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ne permet pas la diffusion des images et des documents qu'elle conserve dans les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.).

Les fichiers diffusés sur un site web doivent être à 96 ppp ou bloqués au téléchargement.

Selon la *Loi sur le droit d'auteur*, les œuvres non protégées ou dont la durée de la propriété intellectuelle est échue peuvent circuler librement. Pour faire suite à votre demande, il nous fait plaisir de vous confirmer que la ou les pièce(s) mentionnée(s) en annexe fait partie du domaine public, donc libre(s) de tout droit.

Nous vous prions de faire état de la mention obligatoire, selon l'utilisation :

- Pour une diffusion dans un médium électronique, un film, une vidéo ou une diapositive ou sur un objet, le bénéficiaire mentionne au minimum : *BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC* et le *NOM DE L'AUTEUR* du document, s'il est connu.
- Pour une publication sur papier ou sur un autre support, le bénéficiaire exige que son éditeur indique la référence complète et la provenance (centre d'archives) de chaque document publié, telle qu'inscrite au verso de la reproduction ou sur un feuillet l'accompagnant.
- Pour une exposition, le bénéficiaire indique la référence complète et la provenance (centre d'archives) de chaque document exposé, telle qu'inscrite à l'annexe du présent document.
- Pour la publication ou l'exposition d'une partie d'un document, il inscrit ou fait inscrire, en plus de la référence complète et de la provenance, le mot « *détail* » ou « *extrait* », selon le cas.

ANNEXE

Quittance de Marie Chamois et François Frigon à Mathurin et Louis Guillet, frères
Antoine Adhémar dit Saint-Martin
1684-01-25
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAnQ Vieux-Montréal
Greffe d'Antoine Adhémar dit Saint-Martin
CN601, S2

Engagement en qualité de voyageur de Louis Frigon et al. au Roi
Antoine Adhémar dit Saint-Martin
1701-05-27
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAnQ Vieux-Montréal
Greffe d'Antoine Adhémar dit Saint-Martin
CN601, S2

Engagement en qualité de voyageur de François Frigon et al. à la Compagnie des
Colonies
Antoine Adhémar dit Saint-Martin
1702-07-16
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAnQ Vieux-Montréal
Greffe d'Antoine Adhémar dit Saint-Martin
CN601, S2

Engagement en qualité de voyageur de François Frigon et al. à la Compagnie des
Colonies
Antoine Adhémar dit Saint-Martin
1704-07-28
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAnQ Vieux-Montréal
Greffe d'Antoine Adhémar dit Saint-Martin
CN601, S2

Engagement en qualité de voyageur de François Frigon et al. à la Compagnie des
Colonies
Antoine Adhémar dit Saint-Martin
1705-05-30
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAnQ Vieux-Montréal
Greffe d'Antoine Adhémar dit Saint-Martin
CN601, S2

Engagement en qualité de voyageur de Louis Frigon à Augustin Derocher
Louis-Claude Danré de Blanzly
1755-05-22
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAnQ Vieux-Montréal
Greffe de Louis-Claude Danré de Blanzly
CN601, S108

Contrat de mariage entre Pierre-Olivier Frigon et Judith Banhiac
Joseph Cadet
1801-01-05
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAnQ Vieux-Montréal
Greffe de Joseph Cadet
CN601, S67

Elena Fracas
Archiviste
Direction des services aux usagers et aux partenaires
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Édifice Gilles-Hocquart
535, avenue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3
Téléphone: 514 873-1101 poste 6215
Télécopieur: 514 873-2980
icono.cam@banq.qc.ca
www.banq.qc.ca